



Département  
de l'Yonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - égalité - Fraternité

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, jeudi 8 septembre 2022

## **Une case disponible pour un commerce au marché, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022**

Au marché de Joigny, une case sera disponible pour un commerce, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Il s'agit de la case numéro 12, d'une superficie de 13,5 m<sup>2</sup>. Elle se situe dans l'allée latérale de la halle couverte, côté quai Henri-Ragobert.

Cette case accueillera un commerce alimentaire, uniquement. Les commerçants intéressés peuvent s'adresser au service des marchés de la Ville de Joigny, tél. 03 86 92 48 05 ou 07 85 50 41 22. E-mail : [rosa.veuilliotte@ville-joigny.fr](mailto:rosa.veuilliotte@ville-joigny.fr)

La commission municipale du marché se réunira pour statuer sur les demandes qui lui seront parvenues. A noter que le règlement intérieur du marché, faisant part des différentes modalités ainsi que des tarifs, est affiché sous la halle.

Le marché de Joigny, parmi les plus réputés de l'Yonne, fonctionne le mercredi matin et le samedi matin. Il accueille environ 80 commerçants sous la halle et jusqu'à une soixantaine en extérieur.

Contact : service communication de la Ville de Joigny

Tél. 03 86 92 48 23

Mairie de Joigny - 3 quai du 1<sup>er</sup> Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

[www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr)